



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Points 13, 117 et 122 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet  
du Millénaire**

**Renforcement du système des Nations Unies**

## Sécurité humaine

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sécurité humaine depuis la publication du dernier rapport consacré à cette question il y a dix ans (A/68/685). Il offre de nouvelles perspectives sur la meilleure façon de répondre aux crises complexes d'aujourd'hui, ce qui inclut les actions conjointes visant à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les difficultés résultant d'une multitude de causes mettent en péril notre survie, nos moyens de subsistance et notre dignité. Bien que nous ayons parfois dû faire face à des divergences et à des divisions, nous avons su montrer tout au long de l'histoire notre ferme volonté de cheminer collectivement vers un monde où la paix, la prospérité et la dignité règnerait. Nous espérons qu'en mettant l'accent sur la sécurité humaine, nous serons à même de mobiliser la solidarité nécessaire pour recentrer nos efforts sur « Nous, les peuples des Nations Unies ».

En s'appuyant sur des exemples concrets et des bilans d'expérience établis par les gouvernements et la communauté internationale, le présent rapport fait le point sur les outils, les stratégies et les partenariats qui se sont avérés efficaces pour réduire les risques, renforcer la confiance et, dans la mesure du possible, atténuer et prévenir l'ampleur et la portée des problématiques actuelles et nouvelles. Sur la base d'une analyse prospective fondée sur la définition commune de la notion de sécurité humaine telle qu'établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/290, le



présent rapport fait le point sur les mesures à prendre à l'avenir en matière d'adaptation aux changements climatiques, de gouvernance de l'économie numérique, de lutte contre les pandémies, de réduction de la pauvreté et de la faim, de réduction des inégalités et de prévention des conflits, de la violence et des déplacements forcés.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la décision du Secrétaire général de publier un quatrième rapport sur la sécurité humaine, à présenter à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Compte tenu des évolutions majeures survenues depuis que le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question a été présenté à l'Assemblée en 2013 (A/68/685), et conformément à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale, on trouvera dans le présent rapport des exemples notables d'application de la notion de sécurité humaine par les gouvernements, les organisations intergouvernementales régionales et les organismes des Nations Unies. Ce rapport permet d'illustrer en quoi la sécurité humaine constitue un cadre pratique largement appliqué par différents acteurs pour relever des défis complexes, exploiter et amplifier le rôle majeur des Nations Unies et renforcer le lien de solidarité entre les gouvernements et entre les populations et la planète.

2. Compte tenu de l'état du monde et de notre système multilatéral, il importe au plus haut point de bénéficier d'approches qui favorisent la coopération autour de problématiques partagées. Si certaines problématiques subsistent depuis le dernier rapport sur la sécurité humaine, le monde d'aujourd'hui est nettement différent du monde tel qu'il était il y a une décennie. Les crises pluridimensionnelles, qu'elles découlent d'une pandémie, d'une catastrophe ou d'un conflit, ne sont plus des événements isolés confinés à certains pays ou à certaines régions. Les tragédies qui se déroulent sur un autre continent interagissent d'une manière nouvelle, atteignent une ampleur sans précédent et mettent les individus à l'épreuve sur tous les fronts. La lenteur des progrès réalisés pour concrétiser les objectifs de développement durable reflète les difficultés découlant des tensions géopolitiques, des inégalités grandissantes, de l'aggravation des crises climatiques et des déficiences émergentes de la transformation numérique. Bien que ces questions puissent sembler disparates, l'application de la démarche axée sur la sécurité humaine permet de s'attaquer aux facteurs sous-jacents des problématiques actuelles et nouvelles en poursuivant des objectifs communs.

3. Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié en 2022 un rapport spécial intitulé *New Threats to Human Security in the Anthropocene: Demanding Greater Solidarity*. Ce rapport, qui a été approuvé par le Secrétaire général, révèle un paradoxe : les gens vivent en moyenne plus longtemps, en meilleure santé et ont davantage de moyens financiers, mais éprouvent dans le même temps un sentiment accru d'insécurité. Les auteurs du rapport plaident en faveur d'une application élargie de la démarche axée sur la sécurité humaine compte tenu de la nouvelle génération de menaces interdépendantes. Ils mettent en évidence le lien étroit entre la baisse des niveaux de confiance et le sentiment d'insécurité grandissant, et soulignent la nécessité de dépasser les approches fragmentées pour tenir compte de l'interdépendance entre les individus et entre les individus et la planète. Ils expliquent comment favoriser la sécurité humaine permettrait de renforcer l'équité et de rétablir la confiance. La publication du rapport a conduit, au cours de la même année, à la création du Groupe de travail interinstitutions sur la sécurité humaine. L'objectif principal du groupe de travail était d'examiner la façon dont la démarche axée sur la sécurité humaine pouvait mettre au jour des lacunes dans l'évaluation des problématiques actuelles et nouvelles qui sont interdépendantes et nécessitent la mise en œuvre de mesures intégrées, l'objectif étant de répondre aux priorités stratégiques des Nations Unies, y compris d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le présent rapport fait fond sur le rapport spécial du PNUD et sur les recommandations du Groupe de travail, ainsi que sur les informations issues d'une enquête mondiale sur la sécurité humaine réalisée en 2021 avec la contribution des

États Membres, des parlementaires, des entités des Nations Unies, des milieux universitaires et des organisations de la société civile. Il s'appuie également sur une deuxième enquête ciblée menée en 2023 auprès des États Membres, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, sur des consultations avec les États Membres conduites par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la sécurité humaine en juin 2023 et sur une analyse approfondie des enseignements tirés des programmes axés sur la sécurité humaine par le biais du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

## **II. Le point sur les progrès réalisés en matière de sécurité humaine par les États Membres, les organisations intergouvernementales régionales et les entités des Nations Unies**

5. Au cours de la dernière décennie, les activités liées à la sécurité humaine se sont multipliées aux niveaux mondial, régional, national et local sous l'impulsion de différentes parties prenantes, notamment des États Membres, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé.

### **Définition commune de la notion de sécurité humaine**

6. L'adoption de la résolution 66/290 a marqué une étape importante pour la sécurité humaine. Dans cette résolution, l'Assemblée générale est convenue que la sécurité humaine avait pour objet d'aider les États Membres à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettaient la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations et à y remédier. L'Assemblée générale est également convenue d'une définition commune comprenant les principes suivants :

a) Le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité ;

b) La sécurité humaine appelle des réponses axées sur l'être humain, globales, adaptées au contexte et centrées sur la prévention, qui renforcent la protection et la capacité d'action individuelle et collective ;

c) La sécurité humaine tient compte des liens entre paix, développement et droits de l'homme et accorde la même importance aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ;

d) La notion de sécurité humaine se distingue du principe de la responsabilité de protéger et de son application ;

e) La sécurité humaine n'est pas assurée par la menace ou l'emploi de la force ou de mesures de coercition. Elle ne saurait remplacer la sécurité que l'État doit garantir ;

f) La sécurité humaine est fondée sur l'appropriation nationale. Comme les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles nécessaires pour assurer la sécurité humaine varient considérablement dans un même pays, d'un pays à l'autre et selon les époques, la sécurité humaine renforce les initiatives nationales qui sont compatibles avec les réalités locales ;

g) Il appartient en premier lieu à l'État d'assurer la survie, les moyens de subsistance et la dignité de ses citoyens. Le rôle de la communauté internationale est complémentaire et consiste à fournir aux gouvernements, à leur demande, l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités d'action face aux menaces existantes ou émergentes. Pour assurer la sécurité humaine, il faut que les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile renforcent leur collaboration et leurs partenariats ;

h) La sécurité humaine est assurée dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment de la souveraineté de l'État, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale. Elle n'impose pas d'obligations juridiques supplémentaires aux États.

7. Adoptée par consensus, cette définition commune a guidé l'application de la notion de sécurité humaine dans l'ensemble du système des Nations Unies et garantit le respect de la Charte des Nations Unies.

### **Application nationale de la sécurité humaine**

8. La notion de sécurité humaine renforce les politiques ancrées dans la réalité locale. Fondée sur l'appropriation nationale, elle constitue un outil permettant aux gouvernements de briser les cloisonnements institutionnels et de promouvoir des politiques intégrées face à des problématiques intriquées. En plaçant la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes au centre, la démarche axée sur la sécurité humaine permet aux gouvernements de relever des défis complexes.

9. Les exemples donnés dans le présent rapport, tirés d'enquêtes mondiales et des contributions des États Membres, montrent comment la démarche axée sur la sécurité humaine a été prise en compte dans les politiques et cadres nationaux, ainsi que dans les initiatives et les processus de planification liés au développement durable. Un grand nombre de pays déclarent avoir intégré la notion de sécurité humaine dans leur constitution, leurs stratégies de sécurité nationale, leurs cadres de politique intérieure et leur aide publique au développement.

10. À titre d'exemple, la stratégie de sécurité nationale du Nigeria a évolué vers une stratégie globale qui met l'accent sur la sécurité humaine. En outre, dans le cadre de sécurité nationale de la Mongolie, il est pris acte de l'importance d'une approche globale garantissant la protection et la capacité d'action individuelle. De même, au Vanuatu, la stratégie de sécurité nationale de 2019 accorde une place de choix à la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques, à la justice et aux droits humains ainsi qu'à la sécurité humaine, l'objectif étant de promouvoir une approche intégrée fondée sur la prise en compte des menaces les plus pressantes et les plus répandues dans le pays.

11. Les cadres de coopération pour le développement et les orientations de politique étrangère donnent par ailleurs à voir des applications variées de la notion de sécurité humaine, guidées par les priorités nationales. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement intègre la sécurité humaine à ses efforts de consolidation de la paix, et en a fait une de ses quatre dimensions liées à la pauvreté. Le Japon fait de la sécurité humaine le pilier de sa stratégie de sécurité nationale, une valeur universelle sous-tendant le renforcement de sa coopération internationale pour remédier à des problématiques mondiales, ainsi que le principe directeur de ses activités de coopération pour le développement. Le Chili applique la démarche axée sur la sécurité humaine pour combattre la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et la traite des personnes, la corruption et le terrorisme.

12. Les enquêtes et les consultations auprès des États Membres confirment en outre qu'un grand nombre de pays savent combien la sécurité humaine est utile pour favoriser une planification nationale globale et centrée sur l'être humain en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Au Cabo Verde, la démarche axée sur la sécurité humaine est intégrée aux plans de développement municipaux, ce qui permet d'assurer un dispositif de gouvernance solide qui fait le lien entre la fourniture de services publics, la mobilisation de la population, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable pour la prochaine décennie.

13. L'initiative Haya Karima met en lumière la volonté du Gouvernement égyptien de combattre la pauvreté multidimensionnelle en tenant compte de la dignité des personnes. Elle permet de regrouper les mesures prises par les institutions nationales, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement pour offrir des services complets aux populations locales, en particulier aux populations les plus défavorisées. Les enseignements tirés du projet HAYAT en Égypte, financé par le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, ont été pris en compte lors de l'élaboration de l'initiative Haya Karima, qui bénéficie du soutien de l'équipe de pays des Nations Unies en Égypte.

14. Enfin, certains États Membres ont également souligné que, dans le cadre de la démarche axée la sécurité humaine, l'accent mis sur la prévention et la lutte contre les causes profondes de l'insécurité contribuait grandement à renforcer la stabilité et à préserver les acquis du développement. En Colombie par exemple, la notion de sécurité humaine est au cœur de la Constitution du pays et du plan de développement national, et s'accompagne d'orientations pratiques visant à favoriser la participation effective de la population aux discussions sur le développement et la sécurité, l'objectif étant de renforcer la cohésion sociale, de mieux adapter les politiques aux besoins locaux et de réduire les inégalités<sup>1</sup>. Au Mexique, la sécurité humaine est prise en compte dans différentes politiques nationales relatives à la technologie et à l'innovation, à la migration, aux réfugiés et à l'asile, ainsi qu'à la sécurité publique. On considère également qu'elle constitue un cadre important de lutte contre la menace posée par les armes légères et les armes illicites<sup>2</sup>.

### Organisations régionales

15. Au cours de la dernière décennie, la démarche axée sur la sécurité humaine a été adoptée par différentes organisations régionales et sous-régionales dans des domaines ayant trait à l'action humanitaire, au développement durable, aux droits humains ainsi qu'à la paix et à la sécurité, compte tenu de leur rôle essentiel dans la lutte contre les problèmes transfrontaliers et la mobilisation de réseaux et de ressources pour favoriser la solidarité et l'action concertée. À cet égard, la démarche axée sur la sécurité humaine a contribué à définir une approche régionale des enjeux communs via l'élaboration de stratégies multidimensionnelles, le renforcement de la cohérence des politiques et la mise au point d'outils permettant d'évaluer les risques et de suivre les progrès réalisés en matière de développement durable et de paix et de sécurité dans les différents pays.

16. Cela fait près de vingt ans qu'en Afrique, les organisations régionales et sous-régionales intègrent la notion de sécurité humaine à leurs cadres en faveur de la paix et du développement. C'est pourquoi on retrouve cette notion dans *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, qui jette les bases d'un cadre porteur de transformation

<sup>1</sup> Contribution écrite présentée par la Mission permanente de la Colombie auprès des Nations Unies à la suite de la consultation informelle sur la sécurité humaine qui s'est tenue le 20 juin 2023.

<sup>2</sup> Comme l'a indiqué le Gouvernement mexicain à la suite des enquêtes menées par le Groupe Sécurité humaine, des débats informels sur la sécurité humaine et des réunions du Groupe des Amis de la sécurité humaine.

visant à assurer que les individus, les familles et les populations bénéficient des perspectives et du soutien requis pour bâtir un continent prospère et pacifique. L'une des initiatives phares de l'Agenda 2063, Faire taire les armes d'ici 2030, vise à faire de la paix une réalité pour tous les Africains et à élaborer un indice africain de sécurité humaine en vue de suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a récemment intégré la notion de sécurité humaine aux stratégies liées à la réduction des risques de catastrophe, à l'égalité des genres et à l'autonomisation et la promotion des enfants.

17. La notion de sécurité humaine a également été au cœur des dispositifs régionaux dans la région du Pacifique, à commencer par le Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique adopté par le Forum des îles du Pacifique en 2007. Par la suite, le Forum a élaboré un cadre relatif à la sécurité humaine afin d'établir une base commune et des orientations stratégiques pour améliorer la prise en compte de la démarche axée sur la sécurité humaine dans les initiatives de paix, de sécurité et de développement dans la région. En 2018, le Forum a adopté la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, dans laquelle il reconnaît l'importance de disposer d'une notion de la sécurité élargie qui met au premier plan la sécurité humaine, la sécurité environnementale et la coopération régionale, dans le but de renforcer la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques et à leurs incidences multidimensionnelles sur tous les aspects de la vie, notamment de la vie en société.

18. Au cours de la dernière décennie, la multiplication des crises complexes dans la région arabe, qui compromet les perspectives de développement durable dans la région, a poussé les entités régionales à promouvoir une approche globale de la paix et du développement. Le Conseil économique et social de la Ligue des États arabes a ainsi approuvé un rapport régional<sup>3</sup> qui appelait à la mise en place d'un cadre intégré axé sur la sécurité humaine pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays confrontés à des crises multiformes et récurrentes. En 2018, la notion de sécurité humaine a été incluse dans la Déclaration de Tunis sur la réduction des risques de catastrophe adoptée par la quatrième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe. En 2022, la Ligue des États arabes a lancé une initiative sur les solutions durables dans le domaine de la sécurité humaine pour appuyer les efforts de développement durable, y compris la mise en œuvre opérationnelle du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

19. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes applique depuis longtemps la démarche axée sur la sécurité humaine pour renforcer ses stratégies relatives à la sécurité des citoyens, à la migration et à la santé. Ainsi, le plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique, adopté en septembre 2021, a été établi par le système des Nations Unies pour le développement, sous la coordination de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la demande des présidents des quatre pays, afin d'élargir le discours sur la question migratoire via le cadre relatif à la sécurité humaine. Ce plan valorise la dignité et les droits des migrants et des réfugiés, et souligne la corrélation qui existe entre les déplacements, la pauvreté persistante, la criminalité et la violence chroniques et les changements climatiques. En outre, le Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) s'est appuyé sur le cadre relatif à la sécurité humaine pour favoriser une approche globale de la santé publique, et le Comité permanent latino-américain pour la prévention de la criminalité a intégré la

---

<sup>3</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, *The Attainment of SDGs in Conflict-affected Countries in the Arab Region* (publication des Nations Unies, 2021).

sécurité humaine dans ses cadres de prévention de la criminalité et de réduction de la violence.

20. La question de la sécurité humaine a également été intégrée aux stratégies promues par l'Union européenne. La Stratégie européenne de sécurité de 2003 a présenté l'approche adoptée par l'Union européenne en la matière, qui consiste à renforcer la sécurité humaine en réduisant la pauvreté et les inégalités, en promouvant la bonne gouvernance et les droits de l'homme, en apportant une aide au développement et en s'attaquant aux causes profondes des conflits et de l'insécurité. Depuis, l'Union européenne a réaffirmé sa ferme volonté de favoriser la sécurité humaine dans le cadre de sa boussole stratégique pour la sécurité et la défense.

### **Application par les entités des Nations Unies**

21. Depuis 1999, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine collabore avec les gouvernements et les entités des Nations Unies en tenant compte de l'interdépendance croissante des différents enjeux, de l'importance des partenariats multipartites et de la nécessité de favoriser des actions globales, préventives et centrées sur l'individu, dans le droit fil des priorités nationales axées sur le développement durable, l'action climatique et la pérennisation de la paix. La richesse des enseignements tirés de ces initiatives démontre toute l'utilité de la démarche axée sur la sécurité humaine en tant que cadre opérationnel permettant d'affronter les menaces qui pèsent sur la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes.

22. L'une des priorités du Secrétaire général était de faire en sorte que le système des Nations Unies soit apte à répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Des réformes fondamentales ont été adoptées à cette fin, et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a notamment été revitalisé pour que l'Organisation soit plus souple, plus intégrée et plus à même d'anticiper les besoins. La démarche axée sur la sécurité humaine est venue compléter ces efforts en fournissant un cadre pour examiner des solutions plus intégrées qui s'étendent à l'ensemble des piliers, des institutions et des mandats de sorte à relever des défis complexes et interdépendants. Différents programmes du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, notamment au Guatemala, en Indonésie, en Jamaïque, au Kenya, au Liberia et au Tadjikistan, ont permis d'illustrer en quoi cette démarche élargissait les possibilités d'action offertes aux gouvernements, aux entités des Nations Unies et à d'autres parties prenantes.

23. Ce changement de perspective a également contribué à des changements systémiques visant à promouvoir l'intégration au moyen, notamment, de la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutions et interministériels, ce grâce à quoi les gouvernements et les entités des Nations Unies peuvent œuvrer plus efficacement au croisement entre différentes problématiques, où les activités visant à recenser les lacunes et les synergies sont susceptibles d'avoir un impact plus grand et un meilleur rapport coût-efficacité. À titre d'exemple, en appliquant la démarche axée sur la sécurité humaine, l'OPS a renforcé la capacité des ministères de la santé d'évaluer les incidences des interactions entre les changements climatiques, la migration, la sécurité alimentaire et la pauvreté sur la planification de la santé publique. Via des plateformes de coopération interministérielle, cette démarche a contribué à façonner des systèmes de soins de santé qui tiennent davantage compte des déterminants sociaux de la santé et des besoins des groupes potentiellement vulnérables, tels que les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.

24. Pour progresser efficacement sur des questions enracinées ou complexes telles que l'exclusion, l'intégration socioéconomique des personnes déplacées et la réconciliation post-conflit, il faut des dispositifs de gouvernance inclusifs fondés sur

la participation et le dialogue susceptibles de transformer, avec le temps, les incidences réciproques et les dynamiques sociales. En privilégiant des stratégies axées sur le pouvoir d'action des populations, le renforcement de la participation des acteurs locaux à des projets collectifs et la création de cadres de mobilisation multipartites inclusifs, les initiatives axées sur la sécurité humaine ont permis de resserrer les liens et de rétablir des réseaux communautaires favorisant la stabilité et la cohésion, ce qui contribue à faciliter les interventions portant sur des questions sensibles.

25. L'un de ces exemples est une initiative lancée à Tripoli (au Liban), une ville côtière proche de la frontière avec la République arabe syrienne, qui accueille d'importantes populations de réfugiés provenant de toute la région. Dans cette ville marquée par des tensions intercommunautaires, où les réfugiés et les communautés d'accueil pâtissent d'importantes lacunes en matière de développement, la conduite d'une évaluation approfondie et participative des conditions de vie dans les différents quartiers et d'enquêtes sur les ménages, sous l'angle de la sécurité humaine, a permis de mieux cerner collectivement les enjeux communs et les besoins et vulnérabilités de chaque groupe. Le dialogue intercommunautaire associant les autorités locales, les entités des Nations Unies, le secteur privé et les acteurs de la société civile a contribué à définir un plan de collaboration visant à combler les lacunes mises en évidence par l'évaluation, ce qui a permis de renforcer la confiance entre les différents groupes, d'améliorer les relations intercommunautaires et d'élargir les moyens d'assurer la subsistance dans un environnement extrêmement dynamique et complexe.

26. Les réponses à l'enquête menée auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies ont fait apparaître la difficulté de garantir des résultats à long terme dans un environnement financier et opérationnel qui continuait d'encourager les interventions à court terme. À cet égard, les stratégies axées sur la sécurité humaine permettent de renforcer la confiance et la collaboration entre les communautés et les gouvernements en intégrant des initiatives communautaires à la formulation de politiques tenant pleinement compte des idées, des aspirations et des préoccupations locales. En multipliant ces initiatives et en les transposant à une plus grande échelle, la démarche axée sur la sécurité humaine a contribué de façon essentielle à pérenniser les améliorations concrètes opérées dans la vie des populations.

### **III. La sécurité humaine en tant qu'outil pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable**

27. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, les États Membres ont réaffirmé leur ferme volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. Ils ont souligné que la confiance mutuelle et la solidarité mondiale étaient nécessaires pour bâtir l'avenir commun des générations actuelles et futures. Il convient cependant de noter que plus de 1,1 milliard de personnes se trouvent aujourd'hui dans une situation d'extrême pauvreté multidimensionnelle<sup>4</sup>, exacerbée par des crises multiples souvent complexes, interconnectées et en cascade. Dans ce contexte, procéder de façon cloisonnée s'avère inefficace, inadéquat et coûteux. Comme en témoigne son application par les entités des Nations Unies via le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et les enquêtes menées auprès des équipes de pays des Nations Unies, la démarche axée sur la sécurité humaine vient compléter les stratégies et les outils existants, renforcer les

<sup>4</sup> Indice global de pauvreté multidimensionnelle 2023, *Unstacking Global Poverty: Data for high impact action* (PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, 2023).

cadres analytiques et stimuler les actions au niveau local afin : d'intensifier les efforts déployés par les communautés pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement ; d'appréhender les liens entre les différents objectifs et de promouvoir la cohérence des politiques de sorte à dégager des synergies ; d'honorer l'engagement de ne laisser personne de côté, de renforcer l'égalité des genres et de garantir la participation des jeunes.

### **Renforcer les cadres analytiques et la gouvernance locale pour appréhender les objectifs de développement durable, qui sont interdépendants**

28. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ont été envisagés comme un ensemble intégré et indivisible. L'ampleur et la complexité des enjeux actuels, qui sont étroitement liés, rendent nécessaire l'adoption de méthodes intégrées d'analyse, de planification, d'association et de financement. Les programmes axés sur la sécurité humaine, qui s'appuient sur la collecte et l'analyse de données localisées et ventilées et tiennent compte des multiples difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements et les populations, appréhendent en moyenne six ou sept des objectifs de manière intégrée, en recensant les liens d'interdépendance pertinents entre les risques, les besoins et les vulnérabilités dans un lieu donné. Cette approche de terrain permet de tirer parti des compétences et des ressources locales et de favoriser le lien fondamental entre les autorités nationales et locales pour mener, à l'échelle de l'État, des actions susceptibles d'avoir des effets positifs dans tous les secteurs et d'intégrer des initiatives réussies prises en amont dans les processus nationaux et les accords de financement.

29. À titre d'exemple, en 2019, des représentants de gouvernements nationaux et locaux, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des figures de proue locales de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Ghana, de Guinée, du Liberia, du Sénégal et de Sierra Leone se sont réunis pour définir un modèle permettant d'accélérer la réalisation de toute une série d'objectifs de développement durable au niveau local via la démarche axée sur la sécurité humaine. Ce modèle reposait sur un renforcement de la collecte de données complètes et ventilées, y compris par la mise en œuvre, au sein des populations, de mesures qualitatives visant à combler les lacunes et à acquérir une connaissance approfondie des problématiques interdépendantes et des capacités et ressources disponibles au niveau local. Les premiers bilans d'expérience soulignent l'importance de procéder à une analyse adaptée au contexte pour faire apparaître des synergies exploitables permettant d'appréhender les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable sur le terrain, ainsi que l'utilité d'une approche à plusieurs niveaux associant les populations touchées.

### **Assurer la pérennité des objectifs de développement durable grâce à une analyse et à une planification tenant compte des risques**

30. Investir davantage dans la préparation et les stratégies visant à préserver les acquis du développement contre les facteurs de risque est une leçon décisive tirée de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Si toutes les crises ne peuvent être évitées, leurs effets peuvent être atténués par un renforcement de la coopération mondiale et régionale, et au moyen de dispositifs d'alerte rapide multirisques, de mécanismes de réaction rapide à tous les niveaux – ce qui inclut la plateforme d'urgence en cas de crise mondiale –, et de systèmes de protection sociale inclusifs. Il est tout aussi important de disposer de cadres permettant de mieux appréhender les risques émergents, la perception qu'ont les populations de ces risques et les incidences de ceux-ci sur de nombreux aspects de la vie. La démarche axée sur la sécurité humaine permet d'affiner les diagnostics préalables afin de mieux éclairer les stratégies ciblées de renforcement de la résilience et de préparation. En tant que

telle, cette démarche favorise la prise en compte systématique de la prévention dans la planification du développement et de l'action climatique.

31. Au cours de la dernière décennie, plus de 70 % du portefeuille du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine était explicitement axé sur la prévention et la promotion de mesures préventives pour faire face aux problématiques émergentes, et plus encore sur les causes profondes et les facteurs sous-jacents de problèmes prolongés ou négligés. Le Forum des îles du Pacifique s'est ainsi appuyé sur la démarche axée sur la sécurité humaine pour instaurer le cadre régional sur la mobilité climatique dans le Pacifique, dans l'objectif de gérer en amont les effets des changements climatiques sur les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée des individus, les perspectives de développement et l'intégrité nationale et culturelle. Cerner les préoccupations les plus pressantes des populations locales et les incidences des risques liés au climat et aux catastrophes a permis aux gouvernements d'adapter, au moyen d'informations concrètes, leurs politiques nationales et de définir les domaines dans lesquels une coopération régionale était requise pour réduire les risques et renforcer la résilience dans l'ensemble des îles du Pacifique.

### **Venir en aide aux plus démunis et favoriser l'égalité des genres**

32. La tendance à la réduction des inégalités de revenus au niveau mondial, observée depuis des décennies, s'est tragiquement inversée. Les incidences de ce retournement touchent pour une part disproportionnée les femmes et les enfants ainsi que les populations vulnérables et marginalisées, notamment les personnes handicapées, les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut pouvoir venir en aide aux personnes les plus défavorisées. La démarche axée sur la sécurité humaine, qui s'inscrit dans le droit fil des approches fondées sur les droits, garantit une compréhension approfondie des conditions structurelles, géographiques et identitaires à l'origine de la marginalisation et de l'appartenance à une catégorie défavorisée. Cela permet d'instaurer des mesures de politique générale globales qui favorisent l'équité et l'inclusion de tous, et de les associer à des stratégies ciblées pour lever les obstacles qui empêchent les individus de bénéficier du pouvoir transformateur des objectifs de développement durable.

33. À titre d'exemple, dans la province du Sind, au sud-est du Pakistan, promouvoir une plus grande inclusion des femmes et des filles dans l'emploi et l'éducation s'est avéré décisif pour étendre la portée des objectifs de développement durable. Sachant que la région, tributaire de l'agriculture, est fortement touchée par des sécheresses et des inondations continues, une initiative mise en place par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine a favorisé la mise en œuvre de mesures intégrées visant à inclure l'égalité des genres dans les stratégies destinées à renforcer la réduction des risques de catastrophe et le développement local. Les femmes ont ainsi pu accéder aux services de base et aux moyens de subsistance. Dans le cadre de formations à la création de revenus et à la gestion des ressources naturelles, l'échange de connaissances entre pairs a permis de mobiliser les réseaux communautaires, ce qui a favorisé la duplication, la création de revenus et la résilience face aux risques de catastrophes.

### **Étendre les partenariats et mettre en commun les ressources**

34. Le poids de la dette, exacerbé par les crises récentes et les engagements de financement non tenus, a limité la capacité de nombreux gouvernements de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les mécanismes d'allègement de la dette et les nouveaux dispositifs de financement abordable à long

terme, prévus dans le plan de relance des objectifs de développement durable proposé par le Secrétaire général et dans la note d'orientation du Secrétaire général sur les réformes de l'architecture financière internationale (A/77/CRP.1/Add.5), sont essentiels pour combler les déficits de financement des objectifs et renforcer les moyens de mise en œuvre. Parallèlement, la démarche axée sur la sécurité humaine prévoit la mise en œuvre de mesures visant à préserver les dépenses publiques dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation et à soutenir les systèmes de protection sociale. Les pays donateurs et les banques multilatérales de développement devraient veiller à ce que les politiques budgétaires mises en place à la sortie des crises financières ne viennent pas affaiblir les filets de protection sociale des plus vulnérables. Les États Membres devraient également continuer de soutenir le système des Nations Unies pour le développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui contribuent de façon essentielle à aider les pays de programme à accélérer la réalisation de leurs objectifs de développement durable.

35. Tandis qu'un financement abordable, de grande ampleur et à long terme s'impose de toute urgence pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable, les bilans d'expérience établis sur la base des nombreux accords de financement commun du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine font apparaître l'importance de mettre en commun des ressources provenant d'un large éventail de contributeurs au niveau national. Ainsi, un financement de démarrage peut s'avérer très efficace pour mobiliser des ressources supplémentaires allant bien au-delà de l'investissement initial, et qui aura pour effet d'élargir le réseau de collaborateurs. À titre d'exemple, le fonds d'affectation spéciale a effectué un investissement initial de 3,8 millions de dollars en faveur d'une initiative pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral en Ouzbékistan, à la suite de quoi le Gouvernement ouzbek a pu instaurer le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral, qui a permis de mobiliser 20 millions de dollars auprès de différents partenaires.

#### **IV. Un cadre d'action**

36. Nous vivons une époque incertaine, qui se caractérise par des problématiques complexes suscitées par la convergence des pressions exercées sur la planète, les avancées technologiques, les transformations sociales, démographiques et économiques, les violations des droits humains, les inégalités croissantes et les disparités fondées sur le genre. L'abandon d'une logique de gestion de crise au profit d'une démarche plus préventive et tournée vers l'avenir visant à renforcer la capacité des populations et des gouvernements de se préparer, de répondre et de faire face aux difficultés actuelles et futures suppose d'adopter une approche globale qui conjugue la théorie et la pratique et permet d'améliorer concrètement la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes.

37. La démarche axée sur la sécurité humaine offre un tel cadre. Elle consiste en un modèle à plusieurs niveaux qui relie la réalité locale aux dynamiques nationales et régionales et à des tendances de fond plus vastes, et s'inscrit dans une perspective à long terme axée sur l'avenir pour renforcer la résilience et éviter la souffrance humaine. Elle permet de mettre en lumière les zones d'ombre dans la compréhension des problématiques multiformes actuelles et de renforcer la cohérence des mesures au croisement de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Cette démarche valorise les partenariats multipartites, notamment le rôle essentiel des gouvernements, de la société civile, des populations locales et du secteur privé, et favorise les actions concertées engendrant un dialogue et une confiance renforcés, de même qu'une plus grande convergence de vue et d'action.

### **Rattacher les réalités locales aux dynamiques nationales, régionales et mondiales**

38. En cette époque hyperconnectée, où les crises localisées peuvent avoir des répercussions systémiques plus larges et où les chocs mondiaux peuvent rapidement toucher tous les domaines de la vie et la société sous tous ses aspects, les solutions cloisonnées, à court terme, mises en œuvre par des acteurs uniques ou axées sur une thématique seulement s'avèrent inefficaces. Compte tenu de la diversité des contextes, il n'existe toutefois pas de modèle unique pour évaluer l'impact des crises actuelles sur les individus et les communautés. Se centrer sur les besoins et les vulnérabilités au niveau local permet de comprendre de façon nuancée, en désagrégant les données, les effets conjugués de ces crises sur les populations. Ces connaissances peuvent se traduire en actions, et générer des informations pour orienter la mise en place de mesures adaptées au niveau local, ainsi que des données d'analyse grandement utiles pour évaluer les effets d'entraînement des crises aux niveaux national, régional et même mondial. Dans cette perspective, les problématiques qui se posent au sein d'une communauté donnée ne sont pas dissociées d'évolutions plus larges, ce qui rend l'analyse prospective dynamique, ciblée et efficace, et permet de traiter avec plus de cohérence les effets des chocs à mesure qu'ils surviennent à différents niveaux.

39. Par exemple, les villes et les collectivités locales, qui sont plus proches des populations, sont en première ligne de bon nombre de crises actuelles. Du fait de leurs interactions fréquentes avec les communautés locales, les collectivités locales sont davantage au fait des mesures à prendre pour protéger les populations et leur donner les moyens d'agir, et peuvent, fortes de ces connaissances, établir des stratégies nationales permettant de mieux faire face à ces crises. En tant que partenaires locaux, elles constituent des intermédiaires essentiels pour consolider la confiance dans les institutions, renforcer la cohésion sociale et cerner les priorités et les capacités de différents acteurs. La mise en place de mesures efficaces, notamment de mesures visant à renforcer le système multilatéral pour faire face aux crises actuelles et futures, ne peut se faire sans une mobilisation des autorités locales et des communautés touchées. En outre, les acteurs régionaux sont investis de prérogatives particulières qui les rendent indispensables pour faire face aux problématiques locales, nationales, régionales ou mondiales.

### **Appréhender les zones d'ombre des problématiques multiformes d'aujourd'hui et renforcer la cohérence**

40. Outre le renforcement de l'intégration à plusieurs niveaux, un élément essentiel de la démarche axée sur la sécurité humaine est la promotion d'une approche multisectorielle associant tous les pans de la société dans les différentes institutions et missions. L'intégration ne consiste pas seulement à améliorer l'efficacité et l'efficacités. Elle est également nécessaire pour mieux cerner par quels biais cachés les chocs ou les crises peuvent engendrer des effets involontaires ou imprévus. Comme l'a par exemple souligné le PNUD dans un rapport spécial publié en 2022, six personnes sur sept dans le monde ne se sentaient pas en sécurité avant la pandémie de COVID-19<sup>5</sup>, y compris dans les pays à très hauts revenus, ce qui montre qu'une augmentation des revenus ne se traduit pas nécessairement par un sentiment de stabilité et de bien-être, et la sensation d'être protégé contre différents risques. Ce rapport permet d'établir que de nouvelles menaces interagissent aujourd'hui, et qu'elles ont des répercussions considérables sur le sentiment de stabilité et de sécurité des populations. Cette compréhension est essentielle pour mettre au point des mesures

<sup>5</sup> PNUD, *New Threats to Human Security in the Anthropocene: Demanding Greater Solidarity*, rapport spécial (New York, 2022).

qui permettront de traiter efficacement les conséquences multidimensionnelles des défis actuels et futurs.

41. Une approche multisectorielle fondée sur la collaboration entre les parties prenantes est essentielle dans les contextes fragiles et de crise pour éviter la résurgence des tensions et promouvoir la stabilisation, le relèvement et le développement à long terme. L'association entre griefs locaux et facteurs structurels, notamment le dénuement induit par les phénomènes climatiques, l'afflux massif de personnes en provenance de villes ou de pays voisins et la présence d'armes légères et d'armes illicites, doit être appréhendée dans le cadre d'une approche associant tous les pans de la société. Une telle démarche suppose notamment de renforcer la collaboration et la cohérence dans le cadre des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix via un cadre intégré qui justifie et prouve le bien-fondé d'un partenariat reposant sur la réduction des vulnérabilités et le renforcement de la résilience.

### **Promouvoir les partenariats multipartites et la participation**

42. La coopération multilatérale doit être inclusive et permettre d'associer différents acteurs via des processus de dialogue et de prise de décision fonctionnant en réseau afin d'atteindre des objectifs communs, en tenant compte des perspectives des individus et des communautés de sorte à renforcer leur capacité d'action et leur résilience, et en intégrant leurs priorités aux processus nationaux et mondiaux. Le secteur privé est un partenaire essentiel, à l'instar du secteur public et de la société civile. Les entreprises privées sont à l'origine de progrès technologiques, gèrent les flux financiers et de communication mondiaux et garantissent la fourniture de la plupart de nos biens et services. Elles concourent également aux émissions de carbone, à la pollution, à la dégradation de l'environnement et aux menaces numériques au niveau mondial. Toutefois, la contribution du secteur privé à la résolution des problématiques mondiales s'est souvent avérée circonstancielle et non systématique.

43. En mettant l'accent sur la collaboration, la démarche axée sur la sécurité humaine permet de créer des formes structurées et durables de participation multipartite, associant notamment les acteurs locaux, qui sont essentielles pour dégager des solutions mutuellement avantageuses face à des enjeux complexes et à des questions d'intérêt commun telles que la durabilité, la protection de l'environnement, la protection de la vie privée et l'égalité des genres.

### **Renforcer le lien de solidarité entre les générations et les sociétés, et entre les populations et la planète**

44. Atteindre la stabilité et la prospérité à long terme au niveau mondial suppose de garantir que les bénéfices de la coopération internationale soient transparents, tangibles et justes, de répondre aux exigences actuelles tout en préservant les intérêts des générations futures, et d'appréhender les problématiques mondiales en veillant à répartir équitablement les coûts et les charges, dans une perspective inter et intragénérationnelle. Dans ce contexte, la solidarité suppose de considérer en toute circonstance que la sécurité et le bien-être de certaines personnes et de certains groupes sont inextricablement liés à la sécurité et au bien-être actuels et futurs d'autres personnes et groupes. Elle consiste en outre à bâtir un monde dans lequel l'humanité vivrait en harmonie avec la nature. La démarche axée sur la sécurité humaine permet d'expliquer pourquoi et dans quels domaines il convient de renforcer la solidarité, en transcendant les considérations d'ordre politique et les divisions. La solidarité ne consiste pas pour autant à subordonner les priorités individuelles aux priorités collectives. Elle constitue plutôt un engagement à coopérer pour relever les

défis actuels et futurs en tenant compte des liens d'interdépendance – entre les sociétés et les générations, au sein d'une même société et d'une même génération, ou entre les populations et la planète – et en s'efforçant de collaborer efficacement, plutôt que d'agir seul.

## V. Enjeux émergents et futurs : un regard prospectif sous l'angle de la sécurité humaine

45. Dans le rapport Notre Programme commun, des actions plus unifiées et plus audacieuses ont été préconisées pour relever des défis cruciaux et interdépendants allant des changements climatiques à la transformation numérique, en passant par les pandémies, la pauvreté et les inégalités, ainsi que les conflits et la violence. Une série de notes d'orientation a permis de présenter des propositions d'action dans chacun de ces domaines afin d'aider les États Membres à convenir de mesures ambitieuses et décisives en prévision du Sommet de l'avenir. La démarche axée sur la sécurité humaine et les principes qui la sous-tendent peuvent constituer un cadre général englobant ces défis et d'autres enjeux prioritaires. Elle permettrait ainsi :

a) D'évaluer la pluralité des menaces et leurs effets conjugués sur la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes, et de renforcer les stratégies et les ressources visant à ne laisser personne de côté ;

b) De cerner les zones d'ombre dans notre façon d'appréhender les crises interdépendantes d'aujourd'hui et les réponses stratégiques et programmatiques associées, en favorisant l'adoption de stratégies intégrées dans les secteurs et institutions clés ;

c) De suivre une approche à plusieurs niveaux pour établir un lien entre le niveau local et les niveaux national, régional et mondial et exploiter efficacement les vastes réseaux horizontaux et verticaux, connaissances et ressources disponibles ;

d) D'intégrer les risques imminents aux perspectives à plus long terme, afin d'améliorer le sort des populations et de renforcer leur capacité d'action et leur résilience ;

e) De promouvoir la solidarité – tant sur le plan de la vision que sur celui des actions – entre les populations et les gouvernements, et dans le lien qui unit les populations à la planète, afin de bâtir un monde dans lequel l'humanité vivrait en harmonie avec la nature.

### **Changements climatiques, perte de biodiversité et pollution**

46. Faire face à la triple crise planétaire suppose un changement systémique et une coopération mondiale sans précédent, notamment des stratégies ambitieuses d'adaptation et de réduction des émissions. À cette fin, le pacte de solidarité climatique et le Programme d'accélération fournissent un cadre permettant d'accélérer la mise en œuvre des engagements précédemment convenus pour protéger notre planète, tout en répartissant équitablement les responsabilités entre les plus grands émetteurs et les pays les plus riches. Le respect des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Programme 2030 permettra par ailleurs de favoriser un développement durable, résilient et à faible intensité de carbone dans un contexte marqué par les changements climatiques.

47. Contrer efficacement les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution et les catastrophes naturelles suppose d'opérer des transitions cruciales au niveau local, associées à des engagements politiques et des mesures aux niveaux national, régional et multilatéral. La démarche axée sur la sécurité humaine réunit en un cadre global la question du risque, de la vulnérabilité et de la résilience, afin de cerner les facteurs qui, en convergeant, mettent les institutions à rude épreuve et soumettent les individus, en particulier les individus les plus vulnérables, à une pression excessive. Une telle démarche permet, en générant des informations fondées sur des données probantes, d'éclairer une planification nationale et une coopération régionale axées sur des initiatives préventives à fort impact qui donnent la priorité au bien-être et à la dignité des personnes. Il peut notamment s'agir de stratégies d'adaptation tenant compte des besoins particuliers des personnes et des populations vulnérables ou de mesures visant à préserver efficacement la biodiversité, à réduire la pollution et à renforcer la résilience face aux catastrophes via une gestion adéquate des risques. La démarche axée sur la sécurité humaine permet d'intégrer les compétences et les capacités locales aux stratégies de gestion des risques et de prévention des catastrophes, d'appeler l'attention sur la nécessité d'investir davantage dans les stratégies d'atténuation des risques et de souligner l'importance des partenariats entre toutes les parties prenantes.

### **Technologies numériques**

48. La numérisation et l'intelligence artificielle opèrent des transformations sur la gouvernance, la société, le commerce, la culture et nos vies personnelles. Elles ont le pouvoir, sans précédent, de sortir les gens de la pauvreté, de prédire et de combattre les crises, de révolutionner la médecine et le secteur de l'industrie, de favoriser la durabilité et la résilience aux changements climatiques et d'améliorer la prise de décisions grâce à des contributions fondées sur des données probantes. Elles peuvent toutefois également exacerber les inégalités et les divisions, générer de nouveaux risques, répandre la désinformation et la mésinformation et susciter de la méfiance et des griefs sociaux. L'intelligence artificielle brouille les frontières entre l'être humain et la machine, l'adoption d'une approche fondée sur l'éthique étant nécessaire pour concilier innovation et responsabilité. Dans ce contexte, un conseil consultatif multipartite de haut niveau sur l'intelligence artificielle s'est réuni afin de guider l'élaboration d'un pacte numérique mondial et de renforcer la coopération internationale en matière de gouvernance pour garantir à tous un avenir numérique ouvert, libre et sûr.

49. La démarche fondée sur la sécurité humaine apportera une réelle plus-value à l'élaboration d'un cadre de gouvernance axé sur la transformation numérique. En plaçant l'être humain au centre, cette démarche permettra aux différentes parties prenantes de définir des intérêts communs, de limiter les risques critiques à tous les niveaux et d'accroître les possibilités d'améliorer le bien-être, de protéger les droits humains, d'approfondir la confiance et de renforcer les capacités, en particulier à mesure que la technologie modifie le secteur de l'éducation et le monde du travail. En permettant d'établir des garde-fous et des directives pour encadrer les normes interopérables de sécurité des données, ainsi que des mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux de suivi, l'approche préventive et axée sur l'être humain est également susceptible de mieux accompagner la transformation numérique. Une telle démarche peut également stimuler l'investissement dans les technologies de pointe afin d'améliorer la qualité de vie, de promouvoir la durabilité et de renforcer la sécurité et le bien-être des personnes.

## **Pandémies et santé**

50. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence notre incapacité d'investir suffisamment dans la protection des acquis du développement et notre manque de préparation face aux menaces se propageant et évoluant rapidement au niveau mondial. Bien que l'urgence soit passée, le relèvement lent, inégal et incomplet continue de creuser les inégalités et d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Sachant que de nouvelles pandémies sont inévitables et que la probabilité de leur survenue s'accroît en raison du réchauffement climatique, il est impératif de renforcer l'état de préparation à tous les niveaux et de créer des mécanismes tels que la plateforme d'urgence pour garantir une action coordonnée entre les gouvernements et les institutions de santé nationales et locales.

51. Tandis que l'Organisation mondiale de la Santé et les systèmes de santé nationaux s'adaptent aux enseignements tirés de la pandémie, la démarche axée sur la sécurité humaine peut contribuer à favoriser les partenariats multipartites afin de mettre en commun les ressources et les technologies nécessaires pour atténuer les répercussions de la pandémie sur l'économie et la société dans son ensemble et de promouvoir des contre-mesures telles que la mise au point de vaccins, d'outils de diagnostic et de traitements thérapeutiques. Cela permettra de mettre en évidence les secteurs publics mis à rude épreuve et de renforcer les partenariats nationaux et mondiaux au-delà des frontières culturelles et générationnelles pour instaurer la confiance. Ce cadre prospectif met également l'accent sur le renforcement de la résilience via des systèmes de protection sociale complets et un accès équitable aux services de santé, ce qui passe notamment par la promotion de la couverture sanitaire universelle et de l'innovation grâce à des investissements accrus dans des technologies numériques susceptibles d'améliorer la qualité des soins de santé et de rendre ces soins accessibles à tous.

## **Pauvreté, faim et inégalités**

52. Les catastrophes climatiques incessantes, les guerres et les conflits, l'instabilité géopolitique et un relèvement capricieux après la pandémie ont mis un coup d'arrêt aux progrès constants dans la réduction de la pauvreté, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ayant connu une hausse pour la première fois depuis une génération<sup>6</sup>. En parallèle, la crise alimentaire et de l'eau s'est aggravée et l'on assiste à la plus forte hausse des inégalités de richesse et de revenus entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci en trois décennies<sup>7</sup>. Dans ce contexte, aggravé par le poids croissant de la dette souveraine et le durcissement des conditions financières internationales, de nombreuses économies en développement sont face à une situation insoutenable, et se retrouvent bien souvent dans l'incapacité d'investir dans des mesures visant à réduire la pauvreté, la faim et les inégalités. La triple crise planétaire continuera de toucher le plus lourdement le secteur agricole, et d'avoir des incidences sur les groupes les plus vulnérables. Il convient de continuer d'œuvrer à anticiper ces risques et leurs conséquences.

53. Nos efforts pour éradiquer la pauvreté, la faim et les inégalités doivent s'articuler autour de la réforme de l'architecture financière internationale, l'objectif étant que celle-ci incarne davantage la promesse de transformation des objectifs de développement durable et qu'elle fasse preuve d'équité vis-à-vis des pays dont la trajectoire de développement est marquée par des crises sans précédent et un accès inéquitable aux technologies et aux ressources. Pour mettre en place des interventions efficaces et obtenir des résultats durables, la démarche axée sur la sécurité humaine

<sup>6</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 : Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète*, édition spéciale (publication des Nations Unies, 2023).

<sup>7</sup> Ibid.

continuera de soutenir des stratégies globales d'éradication de la pauvreté qui mobilisent les données requises et qui tiennent dûment compte des aspects financiers, scientifiques et technologiques, de la protection sociale, de l'égalité des genres et des dispositifs d'alerte rapide, l'objectif étant de promouvoir des politiques bénéfiques sur trois plans – renforcement des moyens de subsistance actuels, réduction de la vulnérabilité face aux différents risques de demain et atténuation des dangers futurs.

### **Conflits, violence et déplacements**

54. Comme indiqué dans la note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix » (A/77/CRP.1/Add.8), on assiste à une augmentation du nombre de conflits armés, à des situations de conflit de plus en plus complexes et à une crise effarante liée aux déplacements forcés. On assiste également à une prolifération de groupes armés non étatiques et de groupes terroristes ayant accès à des armes sophistiquées et au recrutement continu d'individus par le biais d'Internet. Cependant, la violence ne se limite pas aux zones de conflit. Aujourd'hui, la criminalité fait bien plus de morts que n'en font les conflits<sup>8</sup>, et le crime organisé, la violence en bande organisée et la violence fondée sur le genre touche une grande partie de la population mondiale.

55. L'intégration de la notion de sécurité humaine dans les efforts de consolidation de la paix contribue à garantir des investissements en faveur de la prévention. En se concentrant sur la dignité des personnes et sur l'ensemble des droits humains, la démarche axée sur la sécurité humaine favorise un renforcement des activités prospectives sur le plan international, la promotion d'un cadre analytique intégré sur la façon dont la technologie interagit avec d'autres facteurs de conflit, et un renforcement de la transparence au croisement entre différentes problématiques telles que les changements climatiques, les déplacements et les conflits. En outre, cette démarche permet de rattacher l'analyse stratégique à des évaluations contextuelles dans des zones de tension éventuelles afin de cerner les facteurs qui déclenchent ou entretiennent les conflits et qui contribuent à différentes formes de violence, de la violence interpersonnelle à l'égard des femmes et des enfants aux violences ethniques et aux conflits armés.

## **VI. Un multilatéralisme renouvelé pour un avenir prospère, pacifique et durable**

56. Compte tenu des transitions majeures qui sont en cours, un système multilatéral fort est essentiel pour garantir un avenir prospère, pacifique et durable. Comme indiqué dans le présent rapport, pour faire face à des problématiques étroitement liées, réduire au minimum la souffrance humaine et tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'adoption de mesures tout aussi étroitement liées est nécessaire dans le cadre d'un multilatéralisme renouvelé, en réseau et inclusif qui accorde une place centrale à l'être humain et à la prévention. Ce multilatéralisme renouvelé, avec les Nations Unies en son centre, doit reposer sur des préoccupations communes, la bonne volonté, une répartition équitable des responsabilités et des charges, et une conception fidèle du monde tel qu'il est. Il doit tirer sa légitimité de son caractère inclusif et représentatif, et associer un éventail plus large d'acteurs aux actions visant à garantir à tous la paix, la prospérité et la dignité. Il doit également être centré sur l'être humain et la planète, et renforcer notre capacité de prévoir le changement et d'y faire face, mettre le pouvoir de la transformation numérique au service d'innovations à grande échelle dans tous les secteurs et renforcer la

<sup>8</sup> Nations Unies, site Web de la campagne ONU75.

collaboration en vue de trouver des solutions pragmatiques pour garantir le respect des engagements actuels et empêcher la survenue de nouvelles crises.

### **Gouvernance mondiale**

57. Il est impératif de renforcer et de réformer le système des Nations Unies afin qu'il puisse s'adapter à une ère nouvelle. Cela suppose notamment de réformer l'architecture financière mondiale, d'instaurer de nouveaux mécanismes en vue de réglementer et de suivre la transformation numérique et d'entreprendre des réformes au sein de l'Organisation pour garantir une plus grande flexibilité et doter les membres du personnel des compétences de demain. Il convient de renforcer la collaboration entre l'ONU, les gouvernements locaux et les organismes régionaux pour que des investissements plus stratégiques, opportuns et réalistes soient consentis dans la paix et le développement durables à tous les niveaux. À cette fin, les propositions concrètes avancées par les États Membres en prévision du Sommet de l'avenir, de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en 2025 et d'autres réunions pertinentes seront essentielles.

### **Solidarité**

58. Les réformes n'ont qu'une portée limitée. Il nous faut également accepter que l'avenir même de l'humanité passe par la solidarité, la confiance et la capacité de travailler ensemble, comme une seule famille mondiale, pour atteindre des objectifs communs. Malgré les divisions croissantes, nous devons partir à la recherche de nos valeurs communes et de nos intérêts partagés, qui constituent la base d'une collaboration susceptible de s'élargir au fil du temps. La solidarité pourra ainsi se concrétiser à différents niveaux et via différents partenaires, et porter sur un large éventail de questions, allant de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable à la réduction de la fracture numérique, en passant par le renforcement de l'action climatique, la préparation aux pandémies et la consolidation des capacités des parties prenantes locales, nationales et régionales en vue d'une action intégrée.

### **Données**

59. Afin que le multilatéralisme soit plus interconnecté et inclusif, il est nécessaire qu'il repose sur des données opportunes et interopérables, et sur des cadres de suivi efficaces pouvant contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'actions fondées sur la prévention pour faire face à la diversité et aux incidences multiformes des risques actuels et futurs. Au niveau mondial, une plateforme multipartite peut favoriser la confiance et la solidarité via une évaluation commune des risques et de nouvelles normes relatives aux données sur les risques liés à la sécurité humaine au sein et en dehors du système des Nations Unies. Ces outils devraient également favoriser et renforcer les mécanismes de partage des données au sein des entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial.

## **VII. Perspectives et recommandations**

60. La portée et l'ampleur des menaces actuelles exigent une approche associant tous les pans de la société au niveau national et une approche mobilisant l'humanité tout entière au niveau international. En s'appuyant sur un sentiment d'urgence partagé et la poursuite d'une cause commune, il est urgent de prendre des mesures concrètes et tournées vers l'avenir pour offrir un monde plus pacifique, durable et prospère aux générations actuelles et futures.

61. À cette fin, la démarche axée sur la sécurité humaine peut offrir au système des Nations Unies un cadre conceptuel et opérationnel utile. En associant la paix et la sécurité, ainsi que le développement et les droits humains, cette approche unifiée peut contribuer à renforcer la coopération et l'action intégrée à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Cette démarche, qui met l'accent sur les besoins des populations et qui apporte un soutien aux gouvernements, peut également contribuer à concevoir des actions axées sur le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix, et à évaluer l'efficacité de ces actions. En privilégiant une approche participative, elle renforce notre capacité de réaliser des progrès significatifs en ce qui concerne l'engagement de ne laisser personne de côté. En outre, grâce à son cadre prospectif et axé sur la prévention, elle permet d'orienter les stratégies qui renforcent la résilience et réduisent au minimum le risque que des crises soudaines ou à évolution lente se transforment en catastrophes humaines.

62. Les enquêtes mondiales et les consultations avec les États Membres révèlent que la démarche axée sur la sécurité humaine et sa contribution à la résolution des problématiques cruciales de la communauté mondiale sont de plus en plus appréciées. Comme en témoignent les nombreuses initiatives axées sur la sécurité humaine, il s'agit d'un cadre pratique qui peut offrir des outils supplémentaires aux pays dans leur cheminement vers la réalisation des objectifs de développement durable au cours des sept années restantes. Il convient donc d'intensifier les efforts visant à appliquer cette démarche pour relever les défis complexes et multiformes d'aujourd'hui et de demain.

63. L'Assemblée générale est par conséquent invitée à :

#### **Approche**

a) Réaffirmer la pertinence et l'utilité de la notion et des principes de sécurité humaine tels qu'énoncés dans la définition commune qu'en fait l'Assemblée générale dans sa résolution 66/290 pour surmonter des problématiques multidimensionnelles et interdépendantes ;

b) Réaffirmer l'importance de l'appropriation nationale, qui confère aux gouvernements la responsabilité principale d'assurer la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs citoyens ;

c) Confirmer que la sécurité humaine appelle des réponses intégrées et axées sur l'être humain qui renforcent la protection et la capacité d'action individuelle, ainsi que le lien de solidarité entre les États Membres, entre les populations et entre les populations et la planète ;

#### **Application**

d) Encourager les États Membres à appliquer la démarche axée sur la sécurité humaine ;

#### **Ressources**

e) Reconnaître la contribution unique du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et inviter les États Membres à renforcer le soutien financier qu'ils apportent aux initiatives axées sur la sécurité humaine et au fonds d'affectation spéciale.